

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 9 mars 2020, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Messieurs les conseillers

Luc Gilbert  
Réjean Lacasse  
Charles Lessard  
Martin Simard

Étaient absents : Madame la conseillère

Manon Brassard

Monsieur le conseiller

Martin Gagné

Est également présente : M<sup>me</sup> Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

---

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;<sup>(3407)</sup>
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020,<sup>(3408)</sup>
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DOSSIERS DU MAIRE
  - 5.1 Proclamation officielle « Avril, Mois de la Jonquille »,<sup>(3409)</sup>
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
  - 6.1 Adoption du règlement numéro 2020-139 concernant un amendement au règlement 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020,<sup>(3410)</sup>
  - 6.2 Transfert du quai et de la marina de la Pointe-à-John à la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John,<sup>(3411)</sup>
  - 6.3 Réseau de télécommunication municipal – négociation auprès de fournisseurs,<sup>(3412)</sup>
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
  - 7.1 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de février 2020,<sup>(3413)</sup>
  - 7.2 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de février 2020,<sup>(3414)</sup>
  - 7.3 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de février 2020,<sup>(3415)</sup>

8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
    - 8.1. Eau potable - demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité – volet 1, <sup>(3416)</sup>
    - 8.2. Projet de mise aux normes de l'eau potable – choix d'une firme pour des services professionnels en hydrogéologie, <sup>(3417)</sup>
    - 8.3. Demande de dérogation mineure DM2020-004 - Lot 4 342 967 du Cadastre du Québec situé au Lac Gobeil, <sup>(3418)</sup>
    - 8.4. Camping Bon-Désir – entretien du système UV, <sup>(3419)</sup>
  9. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES
    - 9.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné, <sup>(3420)</sup>
    - 9.2. Achat de caméras de surveillance pour la salle de quilles, <sup>(retiré)</sup>
  10. DOSSIERS AGENT DE DÉVELOPPEMENT
    - 10.1 Corporation Véloroute des Baleines vs projet d'aménagement d'une piste cyclable aux Bergeronnes – entente d'engagement municipal pour assurer l'entretien de la piste après construction, <sup>(3421)</sup>
  11. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
    - 11.1 Communauté d'Essipit – appui municipal au projet CCM 2.0, <sup>(3422)</sup>
  12. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION
    - 12.1 Tourisme Côte-Nord – invitation à réserver un espace publicitaire dans le nouveau magazine appelé Entre nature et démesure, <sup>(3423)</sup>
    - 12.2 Culture Côte-Nord – renouvellement adhésion, <sup>(3424)</sup>
  13. CORRESPONDANCE ET INFORMATION
    - MAPAQ – réponse du ministre André Lamontagne suite à l'envoi de la résolution du conseil no. 2020-01-3373 concernant le projet de Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole,
    - Corporation BEST Golf de Tadoussac – remerciements du président de la Corporation pour appui municipal pour le projet de réaménagement du terrain de golf,
  14. SUJETS DIVERS :
  15. PÉRIODE DE QUESTIONS
  16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE
-

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

### **20-03-3407 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Retrait du point : 9.2 Achat de caméras de surveillance pour la salle de quilles

Ajout au point « Sujets divers », les points suivants :

- 14.1 Eau potable – mandat pour la recherche de fuites dans le réseau d'aqueduc
- 14.2 Comité Action Jeunesse des Bergeronnes – invitation à participer au Défi des entreprises 2020
- 14.3 Demande du MTQ pour l'installation d'un système de télédétection à l'entrée du camping
- 14.4 Achat garage d'Hydro-Québec – acceptation de la proposition municipale

et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

### **20-03-3408 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions de l'assistance.

### **DOSSIER DU MAIRE**

### **20-03-3409 Proclamation officielle « Avril, Mois de la Jonquille »**

---

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Bergeronnes encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **20-03-3410 Adoption du règlement numéro 2020-139 concernant un amendement au règlement 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 2019-138 omet de prévoir conformément au règlement no 2018-121 le montant de la compensation exigible pour « services municipaux » aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2020, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour amender le règlement numéro 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 2020-139 concernant un amendement au règlement 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020.

**20-03-3411 Transfert du quai et de la marina de la Pointe-à-John à la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John**

---

CONSIDÉRANT QUE le quai municipal de la Pointe-à-John, acquis du gouvernement fédéral et rénové par la Municipalité, était destiné à être transféré à la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John;

CONSIDÉRANT QUE la marina a été aménagée à proximité du quai;

CONSIDÉRANT QUE cette Régie, créée par un décret du 29 janvier 2013 (G.O. 23 février 2013, page 291) est constituée de la Municipalité des Bergeronnes et du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait obtenu les autorisations requises du gouvernement, dont deux (2) baux pour l'utilisation du domaine hydrique (no. 2016-070 (marina) et no. 2016-071 (quai));

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'occupation visée par les deux (2) baux a fait l'objet d'un plan produit le 1<sup>er</sup> mars 2017 par l'arpenteur Jean Roy (minute 7734 (quai) et minute 7735 (marina));

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder au transfert à la Régie du quai et de la marina, avec tous les droits afférents, y compris les baux pour l'utilisation du domaine hydrique;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt pour les travaux de mise aux normes du quai a été fait par la Municipalité des Bergeronnes et que son remboursement est assuré en totalité par une subvention gouvernementale, cet emprunt restera au nom de la municipalité compte tenu des vérifications faites auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay et la notaire Lou-Anne Frigon pour compléter les procédures et actes nécessaires à ce transfert;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE la Municipalité cède à la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John le quai et la marina de la Pointe-à-John, le tout pour la somme d'un dollar (1 \$),

QUE la Municipalité demande à la direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le transfert des baux no. 2016-070 (marina) et 2016-071 (quai) en faveur de la Régie,

QUE tous les frais reliés au présent transfert soient assumés par la Régie, étant donné que la Municipalité et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit sont en participation égale dans la Régie,

QUE monsieur le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire ou utile pour compléter ce transfert de propriété et le transfert des baux et tout autre document utile pour permettre la réalisation de la présente résolution, notamment le formulaire de demande de modification de droits du ministère.

**20-03-3412 Réseau de télécommunication municipal – négociation auprès de fournisseurs**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un système de télécommunication rattachant les infrastructures municipales à un même réseau;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'installation du système en 2016, le CPE et la caserne se sont détachés du réseau;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente de service s'impose auprès de fournisseurs éventuels;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qu'elle a déjà entrepris des démarches dans le but d'obtenir les meilleurs tarifs possibles pour le service de télécommunication municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à poursuivre ses démarches en vue de trouver le meilleur tarif auprès des fournisseurs de service en télécommunication et qu'elle soit, de plus, autorisée à signer une entente de service avec le fournisseur offrant le plus bas tarif.

**DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**20-03-3413 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de février 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 141 866.64 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 141 866.64 \$ pour le paiement des dépenses.

**20-03-3414 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de février 2020**

---

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 5 212.17 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 5 212.17 \$ pour le paiement des dépenses.

**20-03-3415 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de février 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 064.99 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 2 064.99 \$ pour le paiement des dépenses.

**DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

**20-03-3416 Eau potable - demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité – volet 1**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité des Bergeronnes autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP,

QUE la directrice générale, Mme Véronique Lapointe, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**20-03-3417 Projet de mise aux normes de l'eau potable – choix d'une firme pour des services professionnels en hydrogéologie**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit procéder à la mise aux normes de son système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet privilégié de mise aux normes de l'eau potable comportera des puits d'alimentation en eau souterraine à partir du puits PWB-1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser certaines études préparatoires, notamment une étude hydrogéologique finale pour le puits PWB-.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aussi produire une analyse de la vulnérabilité de la source d'eau existante;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été faites auprès de quatre firmes spécialisées en hydrogéologie afin de réaliser les études;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions dont les prix se résument comme suit :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant de la soumission (tx inc.)</b>
Arrakis Consultant inc.	61 601,31\$
Akifer	67 637,49\$
Englobe Corp.	78 757,87\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie « Arrakis Consultant inc. » pour un montant de 61 601,31\$ (taxes incluses).

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité Les Bergeronnes mandate la firme « Arrakis Consultant inc. » pour réaliser les études hydrogéologiques relatives à la future prise d'eau et à la prise d'eau existante conformément à sa soumission, dont le montant total s'élève à 61 601,31\$ (taxes incluses),

QUE la présente résolution soit envoyée à la compagnie « Arrakis Consultant inc » ainsi qu'aux autres soumissionnaires afin de les remercier pour avoir présenté une soumission, soit les firmes :

Arrakis Consultant inc. M. Dominique Proulx, ing. 7050, boul. Hamel Ouest, Bureau 470 Québec (Qc) G2G 1B5	Akifer Mme. Gaëlle Carrier ing. 1990, rue Cyrille-Duquet Bureau 210 Québec (Québec) G1N 4K8	Englobe Corp. M. Simon Bouchand, géo. M.Sc.A., 1309, boul. Saint-Paul Chicoutimi (Québec) G7J 3Y2
---	---	---

**20-03-3418 Demande de dérogation mineure DM2020-004 - Lot 4  
342 967 du Cadastre du Québec situé au Lac Gobeil**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande se situe sur le lot 4 342 967 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Yolaine Girard fait une demande de dérogation à l'article 4.2.3 du Règlement 2010-051 relatif au lotissement. Mme Yolaine Girard demande à ce que :

– Le nouveau lot non desservi numéro 6 357 854 puisse intégrer une superficie de 233,6 mètres carrés. Par conséquent, le demandeur demande qu'une fois le lot 6 357 854 joint à l'emplacement localisé au 11 chemin du Lac Gobeil, cet emplacement puisse intégrer une superficie totale de 391,1 mètres carrés alors que le règlement prescrit une superficie minimale de 4000 mètres carrés,

– La profondeur moyenne du nouveau lot non desservi numéro 6 357 854 puisse intégrer une profondeur moyenne d'au moins 14 mètres. Par conséquent, le demandeur demande qu'une fois le lot 6 357 854 joint à l'emplacement localisé au 11 chemin du Lac Gobeil, cet emplacement puisse intégrer une profondeur moyenne d'au moins 15 mètres alors que le règlement prescrit une profondeur moyenne minimale de 75 mètres,



– La largeur minimale du nouveau lot non desservi numéro 6 357 854 puisse intégrer une largeur minimale d'au moins 23 mètres. Par conséquent, le demandeur demande qu'une fois le lot 6 357 854 joint à l'emplacement localisé au 11 chemin du Lac Gobeil, cet emplacement puisse intégrer une largeur minimale d'au moins 36 mètres alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 50 mètres,

CONSIDÉRANT QUE Mme Yolaine Girard fait une demande de dérogation à l'article 3.3.1 du Règlement 2010-051 relatif au lotissement. Mme Yolaine Girard demande à ce que :

– Le nouveau lot numéro 6 357 853 puisse intégrer une largeur de 6 mètres alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 15 mètres.

CONSIDÉRANT QUE Mme Yolaine Girard entretient actuellement une partie du lot 4 342 967;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie pourra accéder au Lac Gobeil depuis le lot 6 357 853;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure.

#### **20-03-3419 Camping Bon-Désir – entretien du système UV**

---

CONSIDÉRANT QUE le système UV utilisé pour la désinfection des eaux usées au camping, nécessite deux entretiens par année;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la municipalité, la firme Premier Tech aqua a transmis une offre de services et que celle-ci satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme Premier Tech aqua pour l'entretien du système UV au camping pour un montant de 1 500, \$ payable en 2 versements de 750, \$.

#### **DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES**

#### **20-03-3420 Rapport d'activités de la salle de quilles par la directrice générale**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par la directrice générale, Mme Véronique Lapointe et entérinent les actes posés par le comité pour le mois de février 2020, tels que mentionnés dans le rapport.

**DOSSIERS AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

**20-03-3421 Corporation Véloroute des Baleines vs projet d'aménagement d'une piste cyclable aux Bergeronnes – entente d'engagement municipal pour assurer l'entretien de la piste après construction**

---

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Véloroute des Baleines a déposé une demande de subvention au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement Économique Canada afin de compléter le réseau de la Route Verte sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'en vue de la réalisation du projet d'aménagement du tronçon de piste cyclable aux Bergeronnes, la municipalité doit s'engager à entretenir la piste une fois construite;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, des ententes sont à prévoir avec 2 propriétés privées, soit celle appartenant à la Communauté d'Essipit et celle appartenant à M. Noël Lessard, sur la partie ouest du tronçon qui sera construit en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; le conseiller Monsieur Charles Lessard désirant se retirer de prendre part à la décision

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les ententes à intervenir entre la Communauté d'Essipit et M. Noël Lessard pour une servitude du fonds en vue de l'entretien de la piste par la municipalité dans le futur.

**DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**20-03-3422 Communauté d'Essipit – appui municipal au projet CCM 2.0**

---

CONSIDÉRANT QUE la Communauté d'Essipit a requis l'appui de la municipalité lors du dépôt d'une demande d'aide pour la réfection du Centre Communautaire Montagnais (CCM);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des Bergeronnes peuvent profiter de ces infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil entérine la lettre d'appui au projet CCM 2.0 transmise par le maire le 21 février 2020.

**DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION**

**20-03-3423 Tourisme Côte-Nord – invitation à réserver un espace publicitaire dans le nouveau magazine appelé Entre nature et démesure**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'invitation lancée par Tourisme Côte-Nord à réserver un espace publicitaire dans le nouveau magazine appelé Entre nature et démesure pour le camping format Carnet de route 5.86cm x 8.89cm au montant de 325. \$.

**20-03-3424 Culture Côte-Nord – renouvellement adhésion**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de renouveler l'adhésion à Culture Côte-Nord pour 2020 au montant de 50, \$.

**CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

- MAPAQ – réponse du ministre André Lamontagne suite à l'envoi de la résolution du conseil no. 2020-01-3373 concernant le projet de Loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole,
- Corporation BEST Golf de Tadoussac – remerciements du président de la Corporation pour appui municipal pour le projet de réaménagement du terrain de golf,

**SUJETS DIVERS**

**20-03-3425 Eau potable – mandat pour la recherche de fuites dans le réseau d'aqueduc**

---

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière gouvernementale pourrait être réduite dû à une consommation d'eau plus élevée aux Bergeronnes qu'à la moyenne provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques de consommation ont augmenté depuis quelques mois et que selon l'avis de la firme Consultant S. Dufour, mandatée par la municipalité, cela pourrait s'expliquer par de nouvelles fuites dans le réseau d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des recherches pour la détection des fuites s'avèrent nécessaires et qu'il y a peu de firmes spécialisées dans le domaine, la firme Consultant S. Dufour recommande de mandater directement la firme LCS de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant S. Dufour évalue le coût du projet à plus ou moins 10 000, \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation de Consultant S. Dufour de mandater la firme LCS de Québec pour la recherche de fuites dans le réseau d'eau pour un montant ne pouvant dépasser 10 000, \$,

QUE le conseil autorise la firme Consultant S. Dufour à poursuivre les démarches auprès de LCS de Québec en vue d'établir un éventuel contrat avec la firme.

**20-03-3426 Comité Action Jeunesse des Bergeronnes – invitation à participer au Défi des entreprises 2020**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'invitation du Comité Action Jeunesse des Bergeronnes à participer au Défi des entreprises 2020 et de défrayer les coûts d'inscription de 125, \$ pour une équipe de 4 personnes.

**20-03-3427 Demande du MTQ pour l'installation d'un système de télédétection à l'entrée du camping**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du ministère des Transports du Québec pour brancher à l'électricité à partir du bâtiment la guérite à l'entrée du camping un nouveau système de télédétection destiné à l'étude de mouvement de terrain du site du camping;

CONSIDÉRANT QUE le ministère propose de déterminer un coût pour l'utilisation du courant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; le conseiller Monsieur Charles Lessard s'abstenant de prendre part à la décision

QUE le conseil accepte la demande du ministère des Transports du Québec pour brancher à l'électricité à partir du bâtiment la guérite à l'entrée du camping un nouveau système de télédétection destiné à l'étude de mouvement de terrain du site du camping,

QU'un montant pour l'utilisation du courant sera déterminé ultérieurement entre les parties.

**20-03-3428 Achat du garage d'Hydro-Québec – acceptation de la proposition municipale**

---

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a accepté la proposition transmise par la municipalité pour l'achat du garage situé au 120, route 138 (rés.20-02-3405);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité procède à l'achat du garage d'Hydro-Québec situé au 120, route 138 pour un montant de 70 000, \$,

QUE le conseil autorise la directrice générale à entreprendre la procédure en vue d'effectuer un emprunt à la caisse populaire au montant de 97 000,\$ incluant des dépenses pour rénover le bâtiment,

QUE les dépenses à prévoir soient autorisées par le conseil au préalable.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions de l'assistance.

**20-03-3429 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 20 h 20.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Véronique Lapointe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.